



Guide pratique de prélèvements pour analyse anatomopathologique

Laboratoire d'anatomie pathologique
Vivalia – Hôpital d'Arlon



Table des matières

1.	Introduction.....	3
2.	Présentation	3
3.	Type de fixateur.....	4
3.1.	Formol tamponné.....	4
3.2.	Isopropanol.....	4
3.3.	Fixateur ThinPrep	4
4.	Fournitures	4
5.	Demande d'analyse	5
6.	Le prélèvement.....	5
6.1.	Biopsie	5
6.2.	Pièce opératoire	6
6.2.1.	Organe à cavité naturelle	6
6.2.2.	Pièce de mammectomie totale.....	6
6.2.3.	Pièce de tumorectomie mammaire.....	6
6.2.4.	Pièce de néphrectomie totale	7
6.2.5.	Pièce de pneumectomie	7
6.2.6.	Biopsie hépatique per-opératoire	7
6.2.7.	Ganglion (suspicion de lymphome ou mélanome)	7
6.2.8.	Autres pièces opératoires.....	7
6.3.	Examen extemporané.....	7
6.4.	Autopsie.....	8
6.5.	Prélèvement cytologique gynécologique (frottis cervico-vaginal)	9
6.6.	Prélèvement cytologique non-gynécologique.....	9
7.	Transport des prélèvements	10
7.1.	Prélèvements internes.....	10
7.2.	Prélèvements externes.....	11
8.	Liste des analyses	11
8.1.	Analyses réalisées au laboratoire	11
8.1.1.	Histologie et cytologie	11
8.1.2.	Immunohistochimie.....	11
8.2.	Analyses sous-traitées :	12



8.2.1.	Neuropathologie (en dehors de métastase).....	12
8.2.2.	Recherche d'amiante (LBA ou tissu non-fixés).....	12
8.2.3.	Biologie moléculaire	12
8.3.	Analyses non réalisées et non prises en charge par le laboratoire	13
8.3.1.	Examen en immunofluorescence	13
8.3.2.	Biopsies rénales dans un contexte de néphropathie non-tumorale	13
8.3.3.	Biopsies musculaires et nerveuses pour pathologie fonctionnelle	13
8.3.4.	Analyse en microscopie électronique.....	13
8.3.5.	Typage lymphocytaire sur LBA	13
9.	Transmission des résultats	13
9.1.	Mode de transmission	13
9.2.	Délais de résultat	14
10.	Informations complémentaires	14



1. Introduction

Ce document a pour but de fournir toutes les informations utiles à tous les médecins prescripteurs qui désirent envoyer leurs échantillons pour analyse au service d'anatomie pathologique de l'hôpital Vivalia d'Arlon.

Depuis quelques années, le service s'est engagé dans une démarche qualité qui répond à l'Arrêté Royal relatif à l'agrément des laboratoires d'anatomie pathologique dont le principal objectif est d'assurer la fiabilité des résultats d'analyse.

Etant donné que la qualité de **PRÉSERVATION de l'échantillon est essentielle** à l'élaboration du diagnostic, ce guide reprend toutes les consignes à suivre par les prescripteurs qui sont légalement responsables de l'échantillon jusqu'à sa prise en charge par le laboratoire.

Si le prélèvement ou la demande ne sont pas adéquats, une **non-conformité** devra être enregistrée et apparaîtra dans le compte rendu.

Les non-conformités peuvent être non-bloquantes (l'analyse sera réalisée sous réserve) ou bloquantes (l'analyse sera irréalisable ou réalisable après correction des éléments bloquants).

Afin de nous faire part de vos remarques éventuelles, positives ou négatives, le laboratoire est disponible aux heures d'ouvertures via les différents canaux de communication mentionnés ci-dessous.

2. Présentation

Service d'anatomie pathologique

Hôpital d'Arlon
Rue des Déportés, 137
6700 ARLON

Heures d'ouverture :

Lundi au vendredi : 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 17h00

Equipe technique :

Tél : 063 55 46 21
E-mail : technologuespathologie.csl@vivalia.be

Secrétariat :

Tél : 063 55 15 29
E-mail : secretariatpathologie.csl@vivalia.be

Equipe médicale :

Dr El Mahdi Mohamed Ahmed
Tél : 063 55 30 21



Dr Vande Berg Adélie
Tél : 063 55 46 20

3. Type de fixateur

Il est essentiel de placer **sans aucun délai** l'échantillon dans le fixateur adéquat et de l'acheminer rapidement au laboratoire.

3.1. Formol tamponné

Pour tous les prélèvements tissulaires.

Prévoir une quantité minimum égale au double du volume du prélèvement
Ce fixateur permet la réalisation des examens immunohistochimiques et les analyses de biologie moléculaire.

A noter que de l'éosine ne peut pas être ajoutée au formol.

3.2. Isopropanol

Fixateur alcoolique pour les prélèvements cytologiques « simples » (ponctions mammaires, kystes, épanchements,...).

A quantité égale au volume du liquide prélevé (50% minimum d'alcool).

3.3. Fixateur ThinPrep

Pour les frottis cervico-vaginaux, les urines et les ponctions hémorragiques (pancréas, thyroïde, ganglion,...).

- Flacons **Preservcyt** pour FCV
- Flacons de **Cytolyt** pour les urines
- Tubes **Cytolyt** de transport pour les autres.

Si un fixateur inadéquat est utilisé, une non-conformité devra être enregistrée et sera mentionnée dans le compte rendu d'analyse.

4. Fournitures

Le matériel nécessaire aux prélèvements est soit livré par les chauffeurs Vivalia ou par la navette intersite, soit directement pris au laboratoire d'anatomie pathologique à Arlon, soit livré directement par la firme concernée.

La liste du matériel disponible se trouve en annexe (FE-LOG-001).

Pour commander du matériel, vous pouvez :

- Transmettre le formulaire de commande de matériel (FE-LOG-001) soit via les navettes de transport soit par mail (technologuespathologie.csl@vivalia.be)
- Téléphoner au 063/55.46.21



5. Demande d'analyse

Chaque prélèvement doit être accompagné d'un **bon de demande d'analyse** dûment complété:

- pour les prélèvements biopsiques et cytologiques : FE-SEC-001 (en annexe)
- pour les pièces opératoires : FE-SEC-012 (en annexe)
- pour les autopsies : FE-SEC-004 ou FE-SEC-010 (en annexe)
- pour les prélèvements gynécologiques (FE-SEC-008) (en annexe)
- pour les prélèvements sénologiques (FE-SEC-011 et FE-SEC-006) (en annexe)

Ces documents peuvent être téléchargés à partir de l'intranet MyVivalia ou sur le site internet.

Pour qu'un prélèvement soit conforme selon l'agrément ministériel, toutes les informations demandées doivent être transmises de manière lisible, précise, complète et univoque sur la demande d'analyse.

Ces informations comprennent :

- Le nom, le prénom, la date de naissance, le numéro de sécurité sociale et l'adresse du patient,
- Le nom, le prénom, l'adresse et le numéro INAMI du prescripteur,
- La nature et la localisation du prélèvement,
- La date et l'heure du prélèvement,
- La signature du prescripteur,
- Les renseignements cliniques **utiles** et l'exposé du problème.

En l'absence d'un de ces éléments, une non-conformité devra être enregistrée et sera mentionnée dans le compte-rendu d'analyse.

6. Le prélèvement

Chaque conteneur doit porter l'identification complète du patient.

En cas de prélèvements multiples, chaque flacon doit être identifié et numéroté.

Tous les prélèvements sont ensuite placés dans un sachet hermétique de transport avec le bon d'analyse.

6.1. Biopsie

Une biopsie est le prélèvement d'un petit fragment de tissu biologique. En général, celui-ci est techniqué dans son intégralité.

Placer sans délai l'échantillon prélevé dans un flacon de **FORMOL** tamponné, portant l'identification complète du patient.

N.B : Les prélèvements d'ongles sont à envoyer dans un flacon sec.



6.2. Pièce opératoire

Une pièce opératoire est le prélèvement d'un large fragment de tissu ou d'un organe lorsque le patient est sous anesthésie totale ou rachidienne.

Un premier examen macroscopique est nécessaire afin de sélectionner certaines parties de la pièce qui seront prélevées pour l'analyse microscopique.

Pour une préservation optimale du prélèvement, il est **indispensable que le chirurgien OUVRE les pièces** avant de les placer dans le fixateur (formol tamponné).

Le récipient et la quantité de formol doivent être adaptés à la taille du prélèvement (prévoir une quantité de formol au minimum double au volume du prélèvement).

Après immersion complète du prélèvement dans le formol, le conteneur doit être **fermé de manière totalement étanche**. Chaque prélèvement est ensuite placé dans un sachet de transport correctement fermé.

6.2.1. Organe à cavité naturelle

- Utérus : ouvrir longitudinalement toute la paroi antérieure.
- Vessie : ouvrir longitudinalement toute la face antérieure.
Repérer (avec fils) les 2 uretères.
- Côlon/rectum : ouvrir longitudinalement le segment intestinal depuis les extrémités proximale et distale en laissant si possible intacte la zone tumorale.
- Estomac : ouvrir le long de la grande courbure.
- Duodéno-pancréatectomie céphalique ou totale : ouvrir longitudinalement l'estomac et le duodénum.
- Orchidectomie : faire une profonde incision longitudinale en laissant le cordon spermatique intact.

6.2.2. Pièce de mammectomie totale

Faire des **tranches PERPENDICULAIRES AU GRAND AXE depuis le plan profond jusqu'à la peau** en la laissant intacte.

! Le curage axillaire **doit rester intact**.

6.2.3. Pièce de tumorectomie mammaire

Repérer la pièce dans les trois dimensions par différents fils et la placer telle quelle dans le formol. Ne pas inciser la pièce.



6.2.4. Pièce de néphrectomie totale

Inciser longitudinalement le rein en partant du bord externe en passant de préférence par la tumeur et **en laissant le hile intact** (comme un livre relié).

6.2.5. Pièce de pneumectomie

Ne pas ouvrir, mettre plusieurs larges papiers absorbants imbibés de formol au-dessus de la pièce pour une immersion complète de celle-ci. L'idéal est d'injecter du formol à la seringue dans la bronche principale.

6.2.6. Biopsie hépatique per-opératoire

Préférer une biopsie intra-parenchymateuse à l'aiguille (pas de biopsie sous-capsulaire au bistouri électrique !).

6.2.7. Ganglion (suspicion de lymphome ou mélanome)

Procédure particulière : **placer dans une compresse imbibée de liquide physiologique sans aucun fixateur** et l'apporter directement au laboratoire.

6.2.8. Autres pièces opératoires

Les pièces de petite taille peuvent être placées telles quelles dans le formol.

Les pièces de **grande taille** qui ne peuvent pas être ouvertes doivent être conservées dans le **formol** et au **frigo** entre 2 et 6°C jusqu'à leur transport.

6.3. Examen extemporané

Un examen extemporané est une analyse immédiate d'un prélèvement réalisé par un chirurgien pendant l'intervention opératoire. Il a pour but de déterminer le plus rapidement possible un diagnostic ayant un impact sur la suite de l'intervention.

Le chirurgien fait la demande auprès du secrétariat **minimum une semaine avant la date** de l'examen (privilégier la première heure du matin). Le chirurgien **prévient le plus rapidement possible** en cas d'annulation ou de retard de l'examen. **Tout retard sera, si possible, justifié.**

Procédure :

- Placer le prélèvement SANS AUCUN FIXATEUR entre 2 et 6°C jusqu'à son analyse, éventuellement entouré d'une compresse imbibée de liquide physiologique.
- Le prélèvement est apporté au pathologiste avec un bon de demande d'analyse. Le prélèvement est examiné par le pathologiste puis est congelé et coupé au cryostat ou une empreinte est réalisée ; les lames sont colorées puis analysées au microscope.
- Le résultat est directement transmis par téléphone au chirurgien.



Le prélèvement est ensuite décongelé, fixé dans le formol et sera analysé de manière plus complète au laboratoire.

Un examen extemporané non prévu peut être réalisé dans la mesure où un pathologiste est disponible.

En cas de panne technique empêchant la réalisation de l'examen, le laboratoire informera immédiatement le chirurgien afin de convenir d'une nouvelle date.

6.4. Autopsie

L'autopsie est l'ensemble des analyses post-mortem qui sont pratiquées sur un corps humain afin de déterminer les causes de la mort. Elle n'est pratiquée que sur demande écrite d'un médecin.

Durant l'autopsie, les cavités thoracique et abdominale sont ouvertes. L'examen macroscopique des viscères est réalisé et des prélèvements systématiques et/ou ciblés sont effectués pour analyse microscopique.

Procédure :

Prévenir le plus rapidement possible les pathologistes en téléphonant au service d'anatomopathologie (063/55.15.29).

Remplir toutes les cases du formulaire de demande d'autopsie (FE-SEC-004 ou FE-SEC-010) et le transmettre au laboratoire le plus rapidement possible. **Sans ce dernier, l'autopsie ne pourra être réalisée.**

En cas d'autopsie chez un patient ayant subi une radio-embolisation, il est **obligatoire de contacter immédiatement le nucléariste responsable** avant tout examen (procédure particulière).

Le cerveau n'est pas prélevé systématiquement : en cas de demande d'analyse du cerveau, prévenir le plus rapidement possible le laboratoire pour s'organiser avec le CHU de Liège qui viendra prélever le cerveau.

Législation :

Seules les autopsies médicales peuvent être réalisées par les pathologistes. En cas de mort violente ou de suspicion d'implication médico-légale, il y a lieu d'avertir immédiatement la direction de l'hôpital et la police locale.

En cas de suspicion d'agent infectieux particulier, l'autopsie ne peut être réalisée à l'hôpital d'Arlon ; elle doit être pratiquée dans un centre de référence (Anvers).

Le médecin prescripteur doit informer la famille et s'assurer qu'il n'y a aucune opposition des proches à la réalisation de l'autopsie. En cas d'opposition, l'autopsie ne sera pas réalisée en vertu du code de déontologie de l'Ordre des Médecins (Art. 133 du 1 janvier 1975), stipulant que « sauf réquisition ou disposition légales particulières, une autopsie ne peut être pratiquée que s'il n'y a pas eu d'opposition explicite ou implicite du patient ou opposition de la part des proches ».



Les fœtus non-déclarés doivent être fixés tels quels au formol et placés dans le bac de transport des prélèvements. Il y a lieu d'indiquer si le corps doit être rendu à la maternité après examen.

Les fœtus déclarés doivent être placés à la morgue (sans fixateur).

6.5. Prélèvement cytologique gynécologique (frottis cervico-vaginal)

La technique utilisée au laboratoire est le ThinPrep PAP Test de Hologic qui permet de confectionner des lames cytologiques monocouches et de réaliser la recherche d'HPV en biologie moléculaire selon la législation en vigueur.

Procédure :

Introduire assez profondément la partie centrale de la brosse dans le canal cervical et tourner en poussant légèrement, **5 fois dans le même sens** pour réaliser 2 tours complets et un demi.

Fixer sans délai le matériel recueilli par la brosse *cervex-brush* en « écrasant » plusieurs fois celle-ci dans un flacon **Thinprep PreservCyt Solution PAP TEST**.

Font l'objet d'une lame cytologique en monocouche :

- Les FCV pour les 25/29 ans (Cytologie) ;
- Les FCV pour les + de 65 ans (Co-Testing) ;

Font l'objet d'un Test PCR (Laboratoire de biologie moléculaire) :

- Les FCV pour les 30-64 ans.

Pour toutes informations concernant les FCV, veuillez désormais **contacter directement le laboratoire de biologie moléculaire** de l'hôpital d'Arlon au 063/55 46 00.

6.6. Prélèvement cytologique non-gynécologique

Ces prélèvements comprennent tous les types de ponction et de brosse, les urines, les liquides céphalo-rachidiens, les liquides d'épanchement pleural, péricardique, péritonéal, articulaire, ...

Des lames d'étalement peuvent être réalisées : les fixer sans délai en les vaporisant avec de la **laque**.

Procédure :

- Pour les prélèvements abondants (épanchements):



- Si l'échantillon peut être déposé au point de collecte, le jour même, avant le départ de la navette, il est préférable de ne pas y ajouter de fixateur et de le conserver entre 2 et 6°C jusqu'à son transport.
- Si l'échantillon ne peut être acheminé au laboratoire le jour même, il est préférable de fixer le liquide à **l'ISOPROPANOL en volume égal à l'échantillon**.
 - Pour les prélèvements peu abondants (ponctions mammaires, kystes, LCR) :

Placer sans délai l'échantillon dans un tube ou un flacon d'**ISOPROPANOL**.

- Pour les aspirations bronchiques et les LBA :

Placer sans délai l'échantillon dans un flacon de **FORMOL**.

- Pour les ponctions sous écho-endoscopie et ponctions thyroïdiennes :

Placer sans délai dans un tube **CYTOLYT**.

- Pour les urines :

Ajouter l'urine au flacon de **CYTOLYT** prêt à l'emploi.

Eviter de prélever les premières urines du matin, préférer les suivantes et si possible après un petit effort physique.

7. Transport des prélèvements

Pour répondre à la législation relative au transport par route des prélèvements, chaque échantillon doit être placé dans **3 emballages hermétiques** :

- le premier : le flacon ou tube ou sachet opératoire
- le second : le sachet de transport
- le troisième : le bac de transport

7.1. Prélèvements internes

- Les services les apportent directement au laboratoire pendant les heures d'ouvertures. En dehors de ces heures (après 17H et le weekend), les prélèvements doivent être déposés dans la boîte aux lettres à l'entrée du laboratoire **sauf les prélèvements trop volumineux ou non fixés qui sont confiés au laboratoire de biologie (frigo)**.
- Ceux du bloc opératoire et de l'endoscopie sont récoltés par le laboratoire (1 à 2 fois par jour) ; en dehors de ces ramassages, les prélèvements doivent être déposés au laboratoire comme indiqué ci-dessus.



- Ceux du site de Virton doivent être déposés dans le local « courrier » et sont transportés par la navette intersites.

7.2. Prélèvements externes

- Les prélèvements externes à l'hôpital d'Arlon (cabinets privés et hôpitaux externes) sont pris en charge soit par les chauffeurs du laboratoire de biologie d'Arlon soit par la navette intersites.
- Hôpital de Libramont : tous les prélèvements doivent être déposés dans l'armoire prévue à cet effet située dans le hall d'entrée près de l'accueil et sont pris en charge par la navette intersites.

8. Liste des analyses

8.1. Analyses réalisées au laboratoire

8.1.1. Histologie et cytologie

Les techniques d'analyse histologique et cytologique sont basées sur des colorations qui mettent en évidence les caractéristiques et composés cellulaires et extracellulaires.

La coloration standard pour l'histologie est l'hématoxyline-éosine. Pour la cytologie, la coloration de de Papanicolaou est utilisée en routine.

D'autres colorations permettent de mettre en évidence différents constituants cellulaires et extracellulaires.

Colorations spéciales réalisées au laboratoire :

- PAS
- Perls
- Orcéine
- Rouge Congo
- Réticuline

8.1.2. Immunohistochimie

L'immunohistochimie est une technique qui permet de mettre en évidence des antigènes spécifiques contenus dans des prélèvements fixés au formol et enrobés en paraffine, à l'aide d'anticorps couplés à un système de révélation chromogénique.

Le laboratoire effectue des analyses immunohistochimiques avec l'Omnis d'Agilent.

Liste des anticorps utilisés :

Actine (SMA)	CD 68	Gastrine	P63
Alpha-1-foetoprotéine	CD5	GATA 3	PAX8
BCL2	CD 8	Hépatocyte	PDL1 Clone 23C3
BCL6	CD79a	Herpès type 1	(Agilent)
BSAP (PAX5)	CDX2	Helicobacter pylori	PLAP
Ber-EP4	CEA	HPV	PMS2



CA 125	c-erbB-2 (NEU)	Ki67	Pneumocystis jiroveci
Calrétinine	Chromogranine A	Melan-A	Progestérone (PR)
CD 10	CK 19	HMB 45	S-100
CD 117 (c-kit)	CK 20	MLH1	Smootheline
CD 138	CK 5/6	MSH2	SOX10
CD 20	CK 7	MSH6	Synaptophysine
CD23	CK AE1/AE3	MUC2	TTF1
CD 3	CK HMW	Myosine	Vimentine
CD 30	Cytomégalovirus (CMV)	Napsine A	WT1
CD 31	Cycline D1	NKX.3	
CD 34	D2 40	Oestrogènes (ER)	
CD 4	Desmine	P504S (AMACR)	
CD43	E-cadhérine	P16	
CD 45	EMA	P40	
CD 56		P53	

8.2. Analyses sous-traitées :

Certaines analyses qui ne sont pas réalisées au laboratoire d'anatomie pathologique peuvent être **confiées au laboratoire qui se charge de les transmettre aux sous-traitants** :

8.2.1. Neuropathologie (en dehors de métastase)

Le laboratoire peut confectionner les blocs d'inclusion en paraffine et les transmettre au CHU de Liège.

8.2.2. Recherche minéralogique (amiante) LBA non-fixés.

Le prélèvement non fixé doit directement être envoyé au CHU de Liège via le Laboratoire de Biologie des CSL.

8.2.3. Biologie moléculaire

Recommandations :

- la durée de la fixation au formol doit être comprise entre 6 et 48H.
- l'éosine ne peut être ajoutée au formol.

Type d'analyse :

- Recherche et typage d'HPV / recherche de Chlamydia / Mycoplasme / Herpès simplex dans les frottis cervico-vaginaux (prélèvement en milieu liquide) : flacon transmis au laboratoire de biologie de l'hôpital d'Arlon.
- Recherche de mutation KRAS/NRAS, BRAF, HPV dans les néoplasies ORL : matériel préparé et transmis au laboratoire de biologie de l'hôpital d'Arlon.



- Test Mammaprint : matériel préparé et transmis par le laboratoire. Le prescripteur doit transmettre le **formulaire ad hoc** complété et signé (FE-SOU-005).
- Toutes les autres demandes de biologie moléculaire et de génétique sont confiées à un centre de référence.

8.3. Analyses non réalisées et non prises en charge par le laboratoire

8.3.1. Examen en immunofluorescence

Les prélèvements doivent être de petite taille (punch) et placés directement dans le milieu de Michel (à 4°C), puis réfrigérés à 4°C pendant 4 heures. Le prélèvement peut ensuite être conservé à température ambiante, 2 jours maximum. La biopsie doit être pratiquée en région péri-bulleuse.

Les prélèvements sont à envoyer directement aux Cliniques Universitaires Saint-Luc avec formulaire ad hoc (02/764.67.37 ou 38).

Cet envoi peut se faire via le laboratoire de biologie d'Arlon.

8.3.2. Biopsies rénales dans un contexte de néphropathie non-tumorale

S'adresser aux centres universitaires.

8.3.3. Biopsies musculaires et nerveuses pour pathologie fonctionnelle

De préférence orienter le patient vers un centre universitaire.

Si pas possible, réserver quelques jours avant un chauffeur via le secrétariat du CHU de Liège (04/366.24.00)

ATTENTION : prélèvement à réaliser avec une pince spécifique !! Ne pas fixer le prélèvement, le placer dans un flacon SEC !

8.3.4. Analyse en microscopie électronique

S'adresser aux centres universitaires.

8.3.5. Typage lymphocytaire sur LBA

Réalisé au laboratoire de biologie par cytométrie de flux, sur prélèvement non fixé.

9. Transmission des résultats

Les membres du personnel du laboratoire sont tenus au secret professionnel et ne communiqueront les résultats que lorsqu'ils sont validés par les pathologistes et uniquement aux destinataires précisés par les prescripteurs (en dehors des médecins traitants).

En cas de demande de résultat par un médecin externe consulté par le patient (hormis son médecin traitant), une demande écrite est exigée.

9.1. Mode de transmission

Les comptes rendus d'anatomie pathologique validés sont transmis :



- Dans Omnipro
- Par courrier papier via la poste ou via la navette de Vivalia
- Par voie électronique (mexi ou autre) : s'adresser au secrétariat du laboratoire (063/55.15.29)
- Par téléphone : le résultat ne peut être transmis qu'aux destinataires mentionnés sur le bon de demande (hormis le médecin traitant) ; la secrétaire vérifiera le cas échéant l'identité du demandeur
- Au patient uniquement sur présentation de sa pièce d'identité

9.2. Délais de résultat

(Moyennes en jours ouvrables à partir du jour de réception au laboratoire avant 17 heures).

- Cas urgent : premier résultat transmis endéans les 24 heures, compte rendu définitif endéans les 2 jours.
- Biopsies/cytologies non gynécologiques : 4 jours.
- Pièces chirurgicales : 8 jours.
- Cytologies cervico-vaginales : 12 jours.
- Autopsies : 15 jours.

10. Informations complémentaires

Pour de plus amples informations, s'adresser directement au secrétariat au 063/55 15 29.

N'hésitez pas à consulter notre site internet (<https://www.vivalia.be/service/anatomo-pathologie-laboratoire-d-anatomie-pathologique>) ou intranet (MyVivalia).